

Ce document concerne les salariés qui ne souhaitent pas associer leur employeur à leur projet de formation. Dans ce cas, la formation se déroulera obligatoirement en dehors du temps de travail. Ce document permet aux opérateurs CEP ou aux salariés autonomes d'adresser à l'OPCA concerné, la demande de financement qui sera réalisée en toute confidentialité de l'employeur.

LE SALARIE

N° de Sécurité Sociale

Nom Nom de naissance

Prénom Date de naissance / /

Adresse

Code postal Ville Pays

Tél. Courriel

Emploi occupé

Région d'exécution du contrat de travail Code postal

Diplôme le plus élevé obtenu (case à cocher)

| | | | | | | | |
|------------------------|-----------|---------------------------------|---------------------------|--------------------|-----------------------|---------------------------------|-------------------------------|
| sans niveau spécifique | niveau VI | niveau V bis (préqualification) | niveau V (CAP, BEP, CFPA) | niveau IV (BP, BT) | niveau III (BTS, DUT) | niveau II (licence ou maîtrise) | niveau I (sup. à la maîtrise) |
| | | | | | | | |

Catégorie socio-professionnelle (case à cocher) :

| | | | | |
|-----------------------|---------|------------|-------------------|-----------------|
| Ouvrier qualifié (OP) | Employé | Technicien | Agent de maîtrise | Cadre/ingénieur |
| | | | | |

Type de contrat CDD / CDI intérimaire / permanent SIAE*

Reconnaissance travailleur handicapé ? oui non

* Structure d'insertion par l'activité économique

SON ENTREPRISE

Raison sociale N° de SIRET (ou URSSAF)

Adresse

Code postal Ville Pays

Intitulé de la convention collective (code IDCC)

APE/NACE La contribution CPF 0,2% est versée à l'OPCA gérée en interne

PROJET DE FORMATION

Action de formation

Intitulé de la formation

Code CPF Identifiant dossier CPF

Dates de formation du / / au / / Durée totale de la formation heures

Type de formation présentielle à distance mixte

Lieu de formation : Code postal Ville Pays

Organisme de formation

Raison sociale

N° déclaration d'activité N° SIRET

Adresse

Code postal Ville Pays

Assujettissement TVA Oui Non

Interlocuteur OF Tél

Courriel

COÛT TOTAL DE LA FORMATION

Coût pédagogique (HT) €

Frais annexes : à renseigner uniquement si l'OPCA en assure le remboursement (cf. conditions de prise en charge CPF/OPCA)

| | | | | | |
|------------------|-----------|---|---|----------------|---|
| • Hébergement | Nb /unité | / | € | Montant estimé | € |
| • Repas | Nb /unité | / | € | Montant estimé | € |
| • Transports | | | | Montant estimé | € |
| • Frais de garde | | | | Montant estimé | € |
| | | | | Total | € |

AUTRES FINANCEMENTS EN COMPLÉMENT DU CPF

Nombre d'heures Montant total Financeur

Nombre d'heures Montant total Financeur

Nombre d'heures Montant total Financeur

N.B. : À renseigner si un abondement a été trouvé par l'opérateur CEP en dehors des abondements financés par l'OPCA et l'OPACIF.

PIÈCES À JOINDRE A LA PRESENTE DEMANDE

Attestation(s) du nombre d'heures de DIF (uniquement pour la première demande de financement mobilisant des heures de DIF)
Programme de formation et devis

ATTESTATION (case à cocher)

Le salarié, Mme, M.,(Prénom)(Nom) :

atteste sur l'honneur l'exactitude des informations données ;

donne son accord pour mobiliser ses heures de DIF et/ou CPF inscrites sur son **compte personnel de formation** (dans la limite de la durée totale de la formation et pour un maximum de 150 heures) pour financer la présente formation ;

ne souhaite pas associer son employeur à la réalisation de cette action de formation et demande à ce que la confidentialité du projet soit préservée.

A _____, le _____

Signature du salarié

A savoir

Le paiement des coûts pédagogiques s'effectue par l'OPCA à l'organisme de formation. Si le (ou les) financement(s) couvert(s) par l'OPCA ne couvre(nt) pas la totalité des coûts pédagogiques, le montant restant à charge sera réglé directement par le salarié à l'organisme de formation.

Conseiller en évolution professionnelle (CEP)

Raison sociale :

Nom, prénom :

Tél :

Courriel :

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous êtes en droit d'obtenir communication et éventuellement rectification de toute information vous concernant et figurant dans nos fichiers.

Demande de gestion et de financement dans le cadre du CPF sans accord de l'employeur

Le CPF doit permettre à son titulaire, tout au long de sa vie professionnelle, de maintenir son niveau de qualification ou d'accéder à un niveau supérieur. Cela explique que le CPF ne soit ouvert qu'à certaines formations qualifiantes ou certifiantes.

Avant toute chose, alimentez votre compte personnel muni de votre attestation DIF au 31/12/2014 fournie par votre employeur et assurez-vous de l'éligibilité de votre formation. En effet, toutes les formations ne sont pas finançables dans le cadre du CPF, consultez les formations éligibles en fonction du lieu d'exécution de votre contrat de travail et du code NACE de votre entreprise sur www.moncompteactivite.gouv.fr

IMPORTANT : un numéro CPF est attribué à chaque formation, ce numéro est indispensable à la constitution du dossier.

Afin de sécuriser et faciliter vos démarches, ce document synthétise les points de vigilance et les exigences liées à la mise en application de notre charte qualité suite au décret n°2015-790 du 30 juin 2015. Tout dossier non conforme pourra être refusé.

- **Demande préalable :**

La **demande individuelle de CPF** doit nous être adressée au préalable, avant le démarrage de l'action de formation

- **Numéro de déclaration d'activité et Référencement Data Dock**

Pour financer votre action de formation, nous vérifions que l'organisme dispensateur de la formation possède bien un numéro de déclaration d'activité actif.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les organismes de formation doivent également s'être déclarés dans la base de données nationale Data Dock et être référencés par l'OPCAIM. Son **catalogue de référence** est disponible sur le site www.opcaim.com / rubrique « Nos services aux entreprises » / Menu « sécuriser la qualité de vos formations ». Sans ce référencement obligatoire, la formation ne pourra pas faire l'objet d'un financement sur les fonds de l'OPCAIM.

- **Modalités de transmission du dossier et pièces à fournir :**

Demande format papier

Vous pouvez transmettre votre demande par courrier ou par mail en utilisant le formulaire intitulé demande de financement CPF sans accord de l'employeur disponible sur le site www.edefim-uimp.com dans l'espace « téléchargement ».

Zoom sur les pièces à fournir avec votre imprimé de demande de financement, tout dossier incomplet ne pourra être étudié...

- **L'attestation des heures DIF** au 31/12/2014 (ou bulletin de salaire de janvier 2015)
- **Un bulletin de salaire de moins de 3 mois**
- **Copie du dossier saisi sur le site www.moncompteactivite.gouv.fr, puis téléchargé (5 pages)**
- **La convention de formation ou devis**, précisant les points suivants :
 - la durée de la formation en heures (et non en jours)
 - les dates de formations
 - le coût pédagogique
 - la certification visée et son coût
- **Le programme détaillé** doit être présenté sur papier en-tête de l'organisme dispensateur de la formation.

• Paiement de l'action de formation

Soit paiement direct à l'organisme de formation :

Pour simplifier vos démarches, vous pouvez demander, lorsque vous complétez la demande de financement, le paiement direct des coûts de formation à l'organisme référencé.

Soit remboursement :

Le remboursement n'interviendra que sur production :

- des attestations de présence ou feuilles d'émargement sur papier en-tête de l'organisme
- de la preuve du passage de la certification
- de la copie de la facture de l'organisme à votre attention, faisant mention de l'acquittement
- des justificatifs des frais annexes transport-hébergement-repas (factures, note de frais, attestation sur l'honneur...nous contacter)
- de la convention de formation ou contrat de prestation signé entre l'organisme de formation et vous-même

Ces documents doivent nous parvenir dès la fin de la formation.

**Tout dossier non réglé dans les 6 mois qui suivent la fin de la formation
sera automatiquement et définitivement clôturé par l'OPCAIM.**

Pour toute demande d'information complémentaire, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre interlocuteur à l'Adefim Midi-Pyrénées.



ADEFIM Midi-Pyrénées

11 boulevard des récollets - CS 97802

31 078 Toulouse Cedex 4

Tel. 05 61 14 61 21